

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 27 octobre 2021

CD20211027_30
id. 5932

Le 27 octobre 2021 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle des délibérations à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.

Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, Mme DUCASSE, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. ASTRUC (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. BEQ (pouvoir à Mme DUCASSE), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme MORVAN)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article L. 3121-14 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée départementale a délibéré.

DELIBERATION

AVANCEMENT DU PROGRAMME DE VOIRIE

Comme chaque année, la décision modificative permet de faire le point sur l'avancement des divers programmes de voirie départementaux.

I – BILANS DES PROGRAMMES ANNUELS

Les programmes antérieurs à 2019 ont tous été réalisés dans leur intégralité.

Sur le programme de travaux 2019-2020 (annexes n° 1 et n° 2)

- 56 opérations sont terminées,
- 1 opération reste à lancer sur la route départementale n° 94 bis à Grisolles, elle sera réalisée en 2022 suite aux travaux communaux.

Sur le programme de travaux 2020-2021 (annexes n° 3 et n° 4)

- 55 opérations sont terminées,
- 5 opérations sont en cours de travaux,
- 1 opération est lancée,
- 3 opérations restent à lancer (en attente de travaux communaux) :
 - route départementale n° 17 à Puylaroque,
 - route départementale n° 20 à Montpezat de Quercy,
 - route départementale n° 930 à Bressols.

Sur le programme de travaux 2021-2022 (annexes n° 5 et n° 6)

- 32 opérations sont terminées,
- 9 opérations sont en cours de travaux,
- 24 opérations restent à lancer.

Afin de prendre en compte les très sensibles et récentes augmentations des coûts ainsi que l'évolution à la hausse des indices des prix de la construction et des travaux publics, il est nécessaire d'augmenter l'autorisation de programme de l'année 2020 d'un montant de 200 000 € et de ratifier les crédits correspondants.

II – LES OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES

1) - Construction du pont de Verdun-sur-Garonne

Le Département a conclu le 30 avril 2010 un contrat de partenariat public-privé pour la construction du pont de Verdun sur Garonne d'une durée d'exécution de 28 ans avec Vinci construction France, SPV G. Ce contrat, régi par la loi n° 2008-735 du 28 juillet 2008 relative aux contrats de partenariat et par l'article L.1414-14 du code général des collectivités territoriales, prévoit que le titulaire établit un rapport annuel comportant, notamment, les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à

l'exécution du partenariat public-privé et une analyse de la qualité de service pour l'année 2020 est présenté en annexe n° 7. Cette délibération permettra d'apprécier les conditions d'exécution du service public lié au suivi de l'ouvrage. Ce rapport est transmis à l'Assemblée et fait l'objet d'un débat.

Sont présentées, outre le rapport financier, les actions techniques menées par le titulaire.

Une campagne de réparations a été menée en 2020, elle comportait les travaux suivants :

- Le nettoyage quasi complet de l'ouvrage, à l'exception de la tête des pylônes.
- Le resserrage de la boulonnerie des dispositifs de sécurité et des joints de dilatation.
- La mise en place d'un système de récupération des eaux issues des joints de chaussée évitant la détérioration des culées.
- Le pompage des eaux accumulées dans les chambres de visite des ancrages des câbles. La réalisation d'un exutoire évitant ce phénomène. Une surveillance est menée pour vérifier l'efficacité du dispositif.
- Le remplacement d'un bandeau de leds participant à la mise en lumière de l'ouvrage.

Parmi les éléments diagnostiqués et les réparations spécialisées à venir :

- Le traitement des enrroulements sur les semelles supérieures des pièces de pont (programmé en 2023).
- Le traitement des zones de peinture écaillée (programmé en 2023).
- Les reprises de vis et de rivets sur les gaines de protection des câbles porteurs et des suspentes (programmées en 2025).

Un lavage complet est programmé en 2022.

2 – Intempéries, réparations des dommages

Intempéries 2018

Les intempéries du 1^{er} semestre 2018, avec de forts volumes de précipitations ont engendré des dégâts très importants au réseau routier départemental. Les territoires des subdivisions de Valence d'Agen et de Castelsarrasin ont été les plus affectés.

L'ensemble des travaux de remise en état prévus ont été effectués.

Intempéries 2019-2020

À l'image de 2018, les intempéries de fin 2019 et de début d'année 2020 ont provoqué des dommages à la voirie départementale.

Une autorisation de programme de 300 000 € a été votée lors du budget primitif le 29 avril 2020 assortie de 300 000 € de crédits de paiement (sur 2020 et 2021). Sur cette dotation, les travaux de la reprise de talus de la route départementale n° 959 à l'Honor-de-Cos ont été terminés.

Intempéries 2021

Des dégradations de chaussée ont été à déplorer lors des épisodes d'intempéries de début 2021. Une dotation a été ouverte lors du budget primitif le 21 avril 2021 pour procéder aux réparations.

Cette ligne a fait l'objet d'une autorisation de programme d'un montant de 1 000 000 €, associée à des crédits de paiement de 500 000 € en 2021 et 500 000 € prévus en 2022.

Sur les crédits de paiement de 2021, le solde, à ce jour de 358 000 €, a été engagé pour la remise en état urgente puis la remise sous circulation de la route départementale n° 18 à Le Causé, fermée actuellement pour cause de glissement de terrain. Toutefois cette opération nécessite des travaux estimés à 550 000 € au total (remblais volumineux, reconstruction de la chaussée).

L'enveloppe de crédits de paiement étant insuffisante, il est souhaitable que 200 000 € de crédits de paiement prévus en 2022 soient anticipés en 2021 (à autorisation de programme constante).

Par ailleurs, les intempéries et les débordements de cours d'eau du 15 septembre 2021 ont endommagé les routes départementales n° 97, n° 84 et n° 92 à, respectivement, Caylus, Parisot et Verlhac-Tescou.

Le coût des réparations non prévues initialement s'élève à :

- 50 000 € pour les routes départementales n° 97 et n° 84,
- 10 000 € pour la route départementale n° 92.

Il est donc souhaitable que 60 000 € de crédits de paiement prévus en 2022 soient anticipés en 2021 (à autorisation de programme constante).

Au total, sur cette ligne INTP 2021, il est proposé d'anticiper 260 000 € de crédits de paiement à autorisation de programme constante.

III – INVESTISSEMENTS DIVERS

Acquisition de matériel de signalisation :

Afin d'équiper en signalisation directionnelle et de police les carrefours à aménager et de procéder aux implantations liées à des évolutions de régimes de circulation ou de priorité, une dotation de 175 000 € a été votée lors du budget primitif le 21 avril 2021.

Au 20 septembre 2021, ce programme a été exécuté à 98 %.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1414-14,

Vu l'avis de la commission mobilités, infrastructures, routes,

Vu l'avis de la commission des finances, personnel, affaires générales,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

I – Au titre des programmes annuels :

- Prend acte de l'état d'avancement des programmes 2019-2020 (annexes n° 1 et n° 2), 2020-2021 (annexes n° 3 et n° 4) et 2021-2022 (annexes n° 5 et n° 6) ;
- Approuve l'augmentation de l'autorisation de programme 2020 de 200 000 € et la ratification les crédits correspondants ;

II – Au titre des opérations spécifiques :

- Prend acte du rapport annuel 2020 relatif à l'exécution du partenariat public-privé du pont de Verdun-sur-Garonne tel que ci-annexé et du débat en séance plénière qui a eu lieu ;
- Prend acte de l'état d'exécution et d'avancement des opérations spécifiques suivantes concernant les réparations des dégâts sur le patrimoine routier départemental suite aux intempéries de 2018, 2019, 2020 et 2021 ;
- Approuve la ratification de 260 000 € de crédits de paiement au titre de l'autorisation de programme 2021.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL